

Surveillances régionales

Date de publication : 05.09.2024

ÉDITION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Synthèse août 2024



Actualités

Actualités nationales et régionales

→ [Page 2](#)



Chaleur et santé

Deux épisodes de canicule entre fin juillet et mi-août 2024

→ [Page 3](#)



Arboviroses

170 cas importés et 2 cas de dengue autochtones depuis le 1^{er} mai

→ [Page 4](#)



Méningites virales

Fin de l'épidémie estivale

→ [Page 5](#)



Allergies

Activité en légère augmentation

→ [Page 6](#)



Maladies à déclaration obligatoire

Hépatite A, infection invasive à méningocoque, légionellose, rougeole

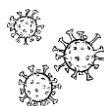
→ [Page 7](#)



Coqueluche

Epidémie active

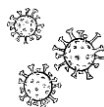
→ [Page 8](#)



COVID-19

Circulation active du SARS-CoV-2, impact hospitalier modéré

→ [Page 9](#)



Cas groupés d'infections respiratoires aiguës (IRA) en établissements médico-sociaux (EMS)

Entre 15 et 20 signalements hebdomadaires en juillet et août

→ [Page 10](#)



Mortalité toutes causes

Pas d'excès significatif sur les semaines 30 à 34

→ [Page 11](#)



Actualités

• Epidémie de MPOX : point sur la situation

Mercredi 14 août 2024, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclenché une Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) face à la circulation active du Mpxv de clade I en Afrique Centrale. A ce jour, aucune contamination par le clade I n'a été recensée en France.

[Point sur la situation en France](#) et [Point sur la situation en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Définition de cas et contacts et conduite à tenir pour la recherche des contacts](#)

[Recommandations vaccinales de la HAS](#)

• Surveillance des noyades au cours de l'été 2024

Santé publique France a publié le 30 août un troisième bilan des noyades couvrant la période du 1^{er} juin au 21 août 2024 : 983 noyades ont été recensées en France dont 268 suivies de décès (soit une proportion de noyades suivies de décès de 27%). En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de noyades s'élève à 96 dont 36 suivies de décès (soit une proportion de noyades suivies de décès de 38%). Pour en savoir plus : [bilan des noyades au 30/08/2024](#) et [conseils de prévention](#)

• Légionellose : Bilan 2023 des cas notifiés en France

En 2023, 2 201 cas de légionellose ont été notifiés en France par le système des maladies à déclaration obligatoire. Ce nombre de cas était en augmentation par rapport à celui de 2022 (+16%) et dépassait le nombre record atteint en 2018 (2133 cas). Pour en savoir plus : [bilan des cas notifiés en 2023](#)

• Asthme en lien avec la rentrée scolaire

Chaque année, on observe au cours des deux semaines qui suivent la rentrée scolaire, un pic des recours aux soins d'urgence pour asthme, chez les enfants de moins de 15 ans. En cette période de fin d'été 2024, Santé publique France relance la surveillance hebdomadaire à partir des données des réseaux OSCOUR® et SOS Médecins. Pour en savoir plus : [bulletin du 3 septembre 2024](#)

• Lutte contre le tabac : lancement du nouveau plan régional 2024-2027

La lutte contre le tabac est une priorité régionale, et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit, comme au niveau national, dans l'objectif d'une première génération sans tabac à l'horizon 2032. Le nouveau programme régional de lutte contre le tabac (PRLT) 2024-2027 construit avec l'ensemble des acteurs locaux clés vise à poursuivre les actions déjà engagées dans le précédent PRLT et à intégrer de nouveaux leviers pour réduire l'impact sanitaire et environnemental du tabac au niveau de la région. [Pour en savoir plus](#)



Chaleur et santé

La surveillance de l'exposition de la population aux vagues de chaleur durant la saison estivale, en lien étroit avec Météo France, est activée du 1^{er} juin au 15 septembre.

Depuis le 1^{er} juin en Auvergne-Rhône-Alpes :

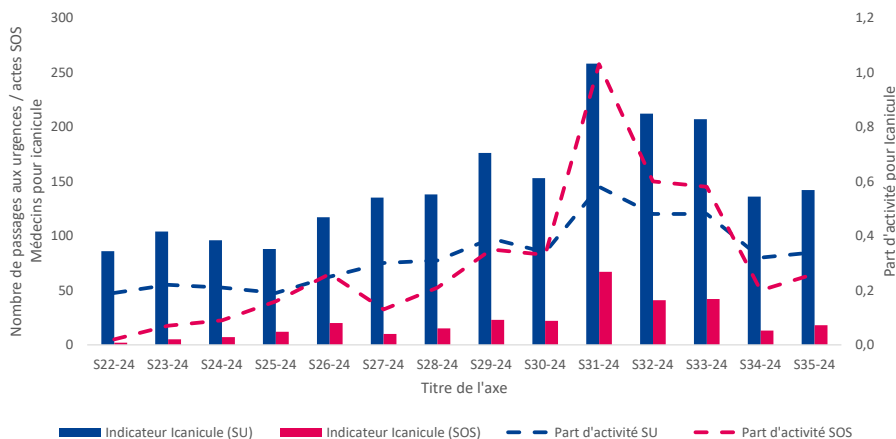
- une première vague de chaleur du dimanche 28 juillet (S30) au vendredi 2 août 2024 (S31) a concerné l'ensemble de la région ;
- un deuxième épisode du samedi 10 août (S32) au mardi 13 août (S33) a concerné l'ensemble de la région, à l'exception du Cantal et de la Haute-Loire ;
- durant les vagues de chaleur : 86 actes SOS Médecins recensés pour l'indicateur iCanicule, 361 passages aux urgences dont 237 (66%) suivis d'une hospitalisation ;
- depuis le 1^{er} juin : 296 actes SOS Médecins recensés pour l'indicateur iCanicule et 1 978 passages aux urgences dont 1 381 (70%) suivis d'une hospitalisation.

Plus d'informations :

Des outils de prévention sont mis en place par le ministère de la Santé et de la Prévention et Santé publique France : [voir ici](#)

- Site de Santé publique France : [Fortes chaleurs, canicule](#)
- Site du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités : [Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé](#)
- Site Vivre avec la chaleur : [Les gestes et astuces pour mieux vivre avec la chaleur](#)

Figure 1. Nombre de passages aux urgences / actes SOS Médecins pour indicateur chaleur en Auvergne-Rhône-Alpes, du 27/05/2024 au 01/09/2024 – données arrêtées le 03/09/2024





Arboviroses

Surveillance renforcée des arboviroses du 1^{er} mai au 30 novembre

- **169 cas** confirmés ou probables de **dengue importés** depuis le 1^{er} mai 2024, **soit 42 nouveaux cas depuis le 1^{er} août** ; un cas de Zika et aucun cas de chikungunya déclaré.
- Comme chaque année au retour des vacances scolaires, augmentation du nombre de cas observée en août après une accalmie en juin et juillet.
- Un peu plus de la moitié des cas reviennent de **Martinique** ou de **Guadeloupe** (54%) où des épidémies de dengue étaient en cours en début de saison et sont maintenant terminées, mais des cas sporadiques de dengue continuent de circuler.

Dengue autochtone à Montélimar

Deux cas de dengue autochtones ont été déclarés à Montélimar dans la Drôme au mois d'août ; la transmission a eu lieu sur leur zone de résidence suite à un cas importé de la Réunion dans leur famille qui n'avait pas été diagnostiqué.

Des équipes de l'ARS et de Santé publique France ont réalisé une enquête en porte-à-porte auprès des 93 logements dans la zone concernée : aucun des habitants rencontrés ne présentaient de symptômes évocateurs de dengue.

Deux opérations de démoustication ont eu lieu dans la zone autour des cas (traitement adulticide et pose de pièges).

Pour plus d'informations : [Cas autochtone de dengue à Montélimar \(Drôme\) : point de situation](#)

Figure 2. Nombre de cas confirmés/probables importés de dengue, chikungunya et Zika par semaine de signalement en Auvergne-Rhône-Alpes, du 01/05 au 30/11, 2022 à 2024 – données arrêtées le 03/08/2024

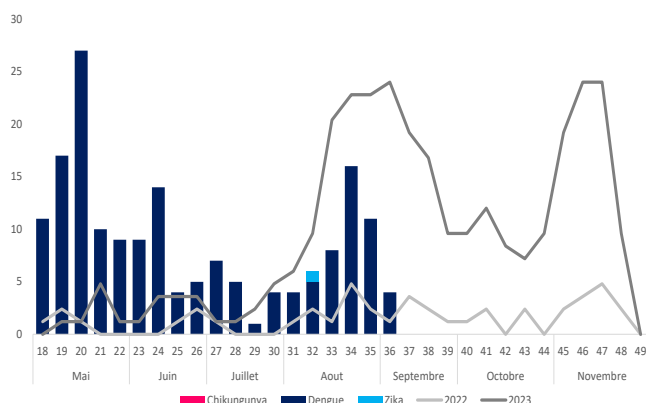


Tableau 1. Nombre de cas d'arboviroses confirmés/probables par département en Auvergne-Rhône-Alpes, du 01/05/2024 au 03/09/2024

Département	Cas confirmés / probables importés			Cas confirmés autochtones
	Dengue	Chikungunya	Zika	
Ain	14	0	0	0
Allier	7	0	0	0
Ardèche	9	0	0	0
Cantal	2	0	0	0
Drôme	8	0	0	2
Isère	37	0	0	0
Loire	4	0	0	0
Haute-Loire	2	0	0	0
Puy-de-Dôme	9	0	1	0
Rhône	49	0	0	0
Savoie	10	0	0	0
Haute-Savoie	18	0	0	0
Total	169	0	1	2

Tableau 2. Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour, Auvergne-Rhône-Alpes, du 01/05/2024 au 03/09/2024 (n=169)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
Martinique	55
Guadeloupe	36
Indonésie	22
Brésil	7
Thaïlande	7
Maldives	5
Côte d'Ivoire	5
Autres pays	27

Plus d'informations :

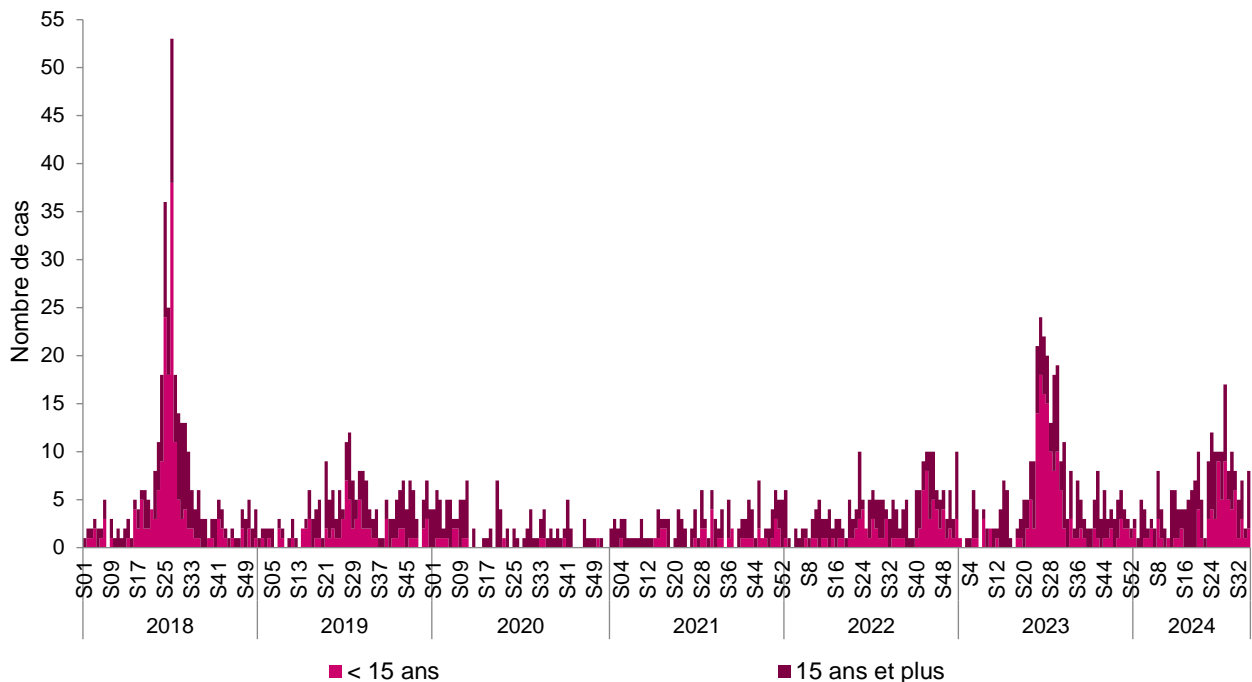
- [Conduite à tenir pour les professionnels de santé devant des cas de chikungunya, dengue ou Zika](#)
- Dossiers thématiques de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#)
- Dossier thématique de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- [Epidémies de dengue dans les Antilles : Point épidémiologique](#)



Méningites virales

- En août au niveau régional, le nombre de passages aux urgences pour méningite virale **a baissé** par rapport au mois de juillet.
- Le **pic d'activité** a eu lieu en S28 (du 15 au 21 juillet) et est **resté modéré**.
- Au total, l'activité des passages aux urgences pour méningite virale dans la région est restée inférieure à celle observée en 2018 ou 2023, années « classiques » avec un pic d'activité estival (pour rappel, il n'avait pas observé d'augmentation importante de l'activité estivale de 2019 à 2022).

Figure 3. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour méningite à entérovirus, Auvergne-Rhône-Alpes, du 01/01/2018 au 31/08/2024



Rappel sur les infections à entérovirus :

Les infections symptomatiques à entérovirus sont fréquentes notamment chez les enfants, elles sont le plus souvent bénignes mais peuvent conduire dans certains cas à des formes sévères neurologiques, respiratoires, cardiaques ou digestives.

Le renforcement des règles d'hygiène familiale et/ou en collectivités (lavage des mains, désinfection des surfaces) est essentielle pour limiter la transmission de ces virus, notamment aux personnes immunodéprimés et femmes enceintes. En cas d'infection à entérovirus, les traitements sont limités au traitement symptomatique et il est rappelé que tout traitement antibiotique est inutile.

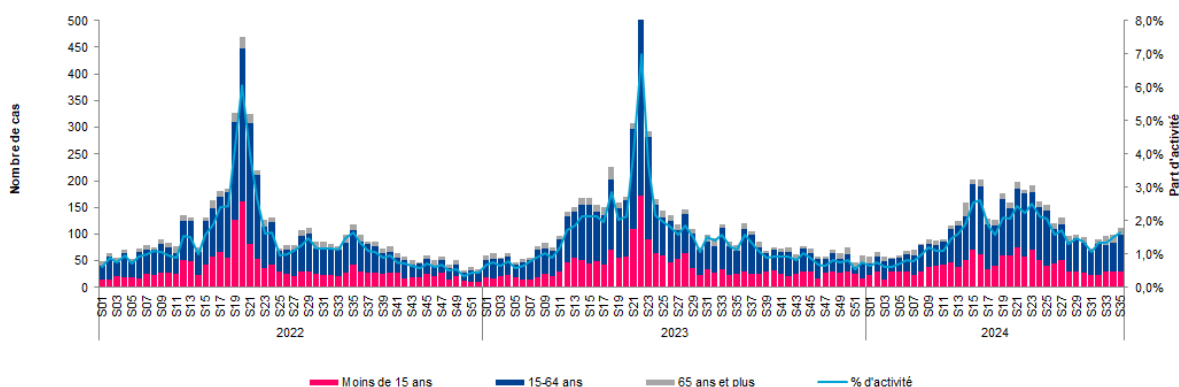
Allergies

- Au mois d'août, le nombre de cas d'allergies « tous âges » diagnostiqués par SOS Médecins est en **légère augmentation**. L'activité au mois d'août est comparable à celle des années précédentes pour la même période.
- En cette année 2024, nous n'avons pas observé le pic d'activité saisonnier attendu, compte-tenu de mois de mai et juin inhabituellement pluvieux, limitant la diffusion des pollens. Le retour du soleil au mois de juillet et août n'aura pas entraîné d'augmentation significative d'activité.


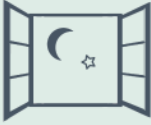

Plus d'informations :

- Site du RNSA : [bulletin](#) et [carte de vigilance des pollens](#)
- Site d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes : [Indices de la qualité de l'air](#)
- Site du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités : [informations générales sur les pollens](#)




Figure 4. Nombre hebdomadaire des consultations diagnostiquées « allergies » par les associations SOS Médecins de la S01-2022 (3 au 9 janvier 2022) à la S35-2024 (26 août au 1 septembre 2024) en Auvergne-Rhône-Alpes – Source : SOS Médecins au 04/09/2024



À LA MAISON

- 
 - Rincez vos cheveux le soir
- 
 - Aérez au moins 10 mn par jour, de préférence avant le lever et après le coucher du soleil
- 
 - Évitez d'aggraver vos symptômes en ajoutant des facteurs irritants ou allergisants (tabac, produits d'entretien ou de bricolage, parfums d'intérieur, encens, bougies, etc.)

À L'EXTÉRIEUR

- 
 - Éviter les activités extérieures qui entraînent une surexposition aux pollens : tonte du gazon, entretien du jardin, activités sportives, etc.
En cas de nécessité, privilégiez la fin de journée et le port de lunettes de protection et d'un masque
- 
 - Évitez de faire sécher le linge à l'extérieur
- 
 - En cas de déplacement en voiture, gardez les vitres fermées



Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

Au niveau régional, Santé publique France suit plus particulièrement 4 MDO à potentiel épidémique : hépatite A, infection invasive à méningocoque (IIM), légionellose et rougeole. Les données ci-dessous concernent les cas domiciliés dans la région et sont présentées selon la date d'apparition des symptômes.

Plus d'informations :

- Site de Santé publique France : [liste des MDO](#)
- Site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [déclaration et gestion des signalements par l'ARS](#)

Tableau 3. Evolution annuelle du nombre de cas d'hépatite A, IIM, légionellose et rougeole, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (données arrêtées au 04/09/24)
Hépatite A	176	40	49	65	128	61
IIM	42	38	16	60	93	59
Légionellose	299	237	430	371	335	183
Rougeole	219	75	1	0	73	134

Figure 5. Evolution mensuelle du nombre de cas d'hépatite A, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-2024

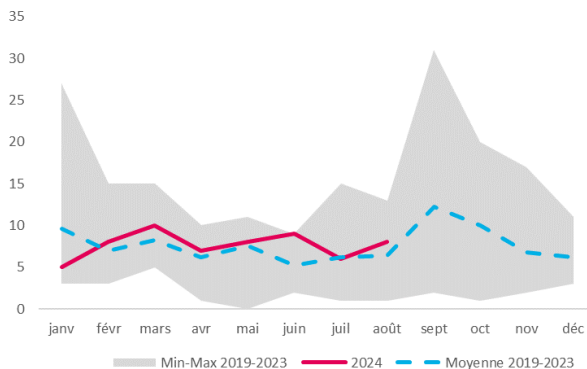


Figure 6. Evolution mensuelle du nombre de cas d'IIM, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-2024

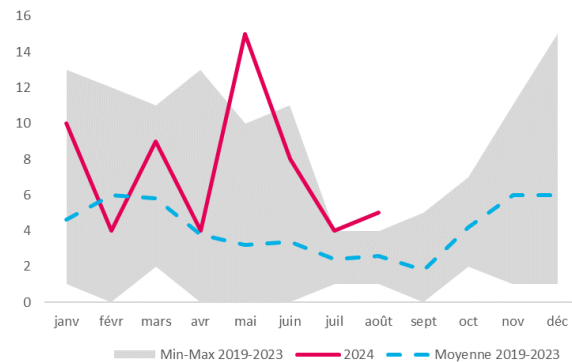


Figure 7. Evolution mensuelle du nombre de cas de légionellose, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-2024

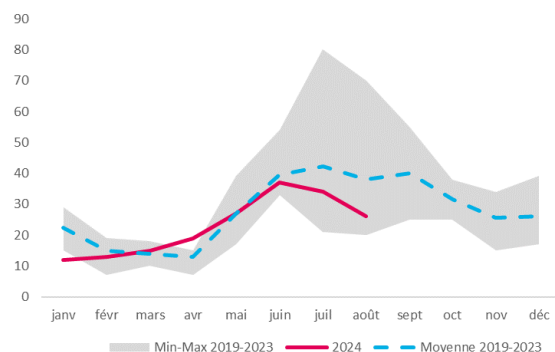
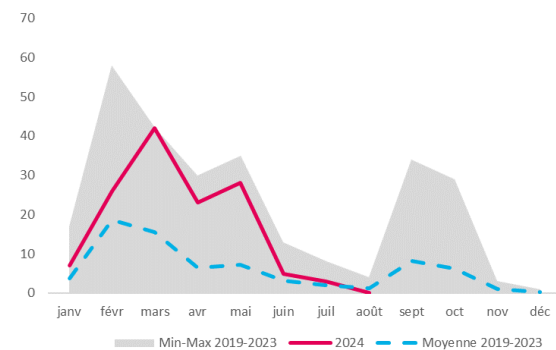


Figure 8. Evolution mensuelle du nombre de cas de rougeole, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-2024





Coqueluche

En août 2024, l'épidémie communautaire de coqueluche tend à se stabiliser en Auvergne-Rhône-Alpes, mais un rebond est possible avec la rentrée scolaire.

- **Actes SOS Médecins** : en légère progression avec 251 actes pour suspicion de coqueluche en août dans la région (241 actes en juillet soit + 4%), dont 5% chez les moins de 2 ans, 43% chez les 2 à 14 ans et 52% chez les 15 ans et plus.
- **Passages aux urgences** : stable avec 149 passages aux urgences en août dans la région (154 passages en juin soit - 3 %), dont 38 % chez les moins de 2 ans, 43% chez les 2 à 14 ans et 19% chez les 15 ans et plus.
- **Bactériologie** : depuis juillet, tendance à la baisse du nombre de PCR Bordetella réalisées dans la région. Le taux de positivité se maintient autour de 20% sur les 12 derniers mois, témoignant de la circulation encore active de la coqueluche (source : réseau 3 labos).

Figure 9. Nombre mensuel d'actes SOS Médecins pour suspicion de coqueluche depuis janvier 2023, tous âges renseignés, Auvergne-Rhône-Alpes

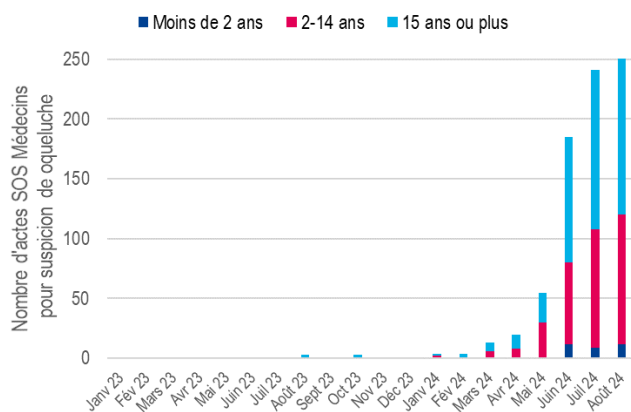
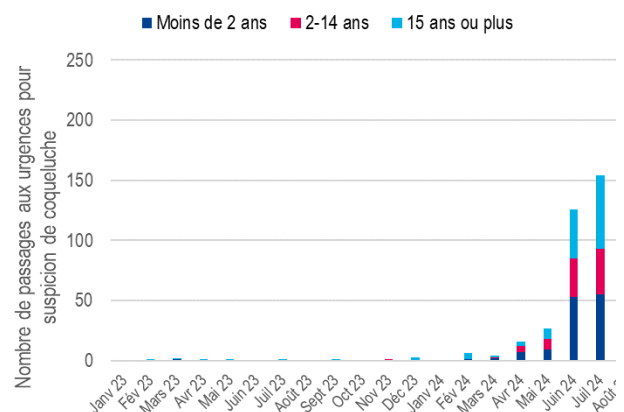


Figure 10. Nombre mensuel de passages aux urgences pour suspicion de coqueluche depuis janvier 2023, tous âges renseignés, Auvergne-Rhône-Alpes

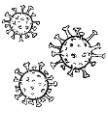


Plus d'informations

La coqueluche n'est pas une maladie à déclaration obligatoire, cependant les cas doivent être signalés à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes lorsqu'ils sont groupés (≥ 2 cas) ou en cas d'infection nosocomiale. La surveillance est basée sur les passages aux urgences, les actes SOS Médecins, le réseau hospitalier RENACOQ et les laboratoires (CNR et 3 labos). **Depuis fin 2023, il existe une recrudescence importante des cas de coqueluche en Europe (pour en savoir plus) et en France.**

Ressources utiles

- Site de Santé publique France : [Coqueluche en France. Point au 29 juillet 2024. \(santepubliquefrance.fr\)](#)
- Site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [point de situation et recommandations et diagnostic, traitement et vaccination](#)
- Site du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités : [conduite à tenir en fonction du contexte](#)
- Site Vaccination info service : [vaccination contre la coqueluche](#)
- Dépliant d'information pour les femmes enceintes : [Coqueluche. Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner](#)

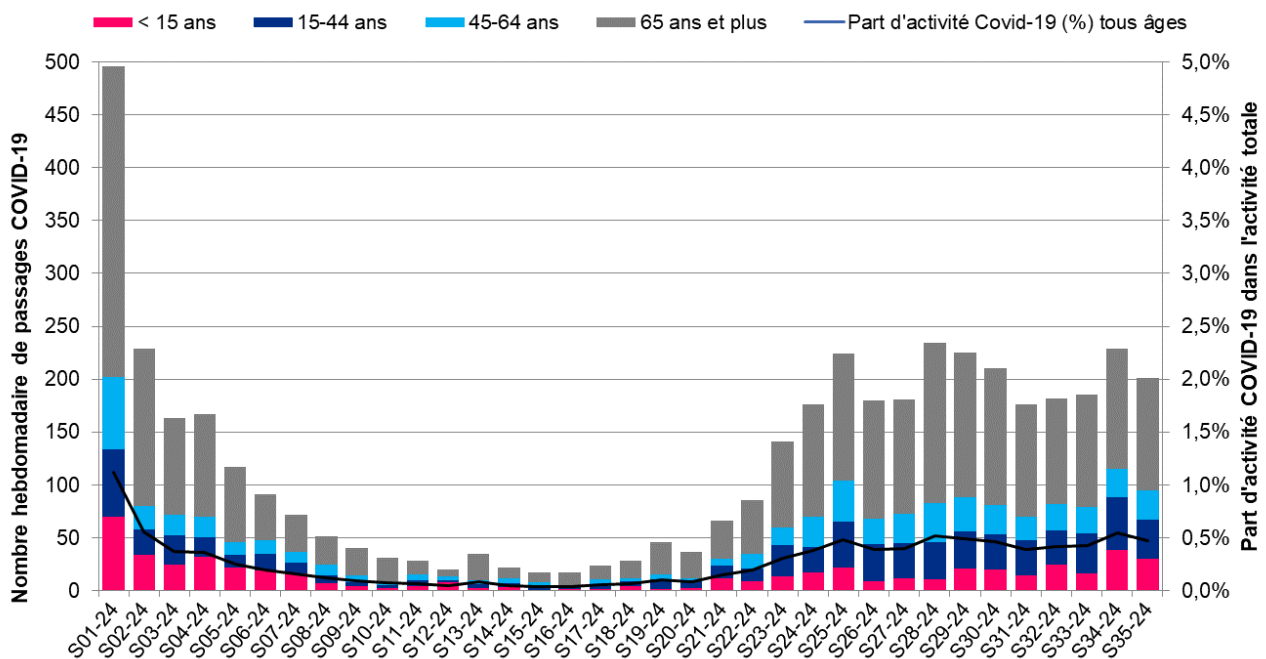


COVID-19

En août 2024, la circulation du SARS-CoV-2 est active en Auvergne-Rhône-Alpes, mais l'impact sur le système de soins reste modéré.

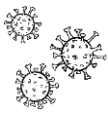
- **Actes SOS Médecins** : en août, baisse du Covid-19 en médecine de ville avec 573 actes pour suspicion de Covid-19 dans la région (754 actes en juillet soit - 24%) et un taux d'actes pour suspicion de Covid-19 de 1,9% (- 0,6 point en un mois).
- **Passages aux urgences** : léger repli du Covid-19 à l'hôpital avec 872 passages pour suspicion de Covid-19 en août (926 passages en juillet soit - 6%) ; la majorité (53%) concerne des personnes de 65 ans et plus. La part d'activité du Covid-19 dans le total des passages aux urgences reste faible en août, à 0,5 % (stable par rapport à juillet).
- **Virologie** : poursuite de la circulation du SARS-CoV-2 dans la région. Du 21 au 27 août (S34), le taux de positivité des prélèvements SARS-CoV-2 réalisés en ville (réseau RELAB) reste assez élevé (22%). En milieu hospitalier (réseau RENAL) le taux de positivité est de 13% dans la région en S34.

Figure 11. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 par classe d'âge et part d'activité (en %), Auvergne-Rhône-Alpes, du 01/01/2024 au 01/09/2024



Plus d'informations

- Site de Santé publique France : [COVID-19 en France. Point au 4 septembre 2024. \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)
- Circulation des variants du SARS-CoV-2 : [analyse de risque du 05/08/2024](#)



Cas groupés d'infections respiratoires aiguës (IRA) en établissements médico-sociaux (EMS)

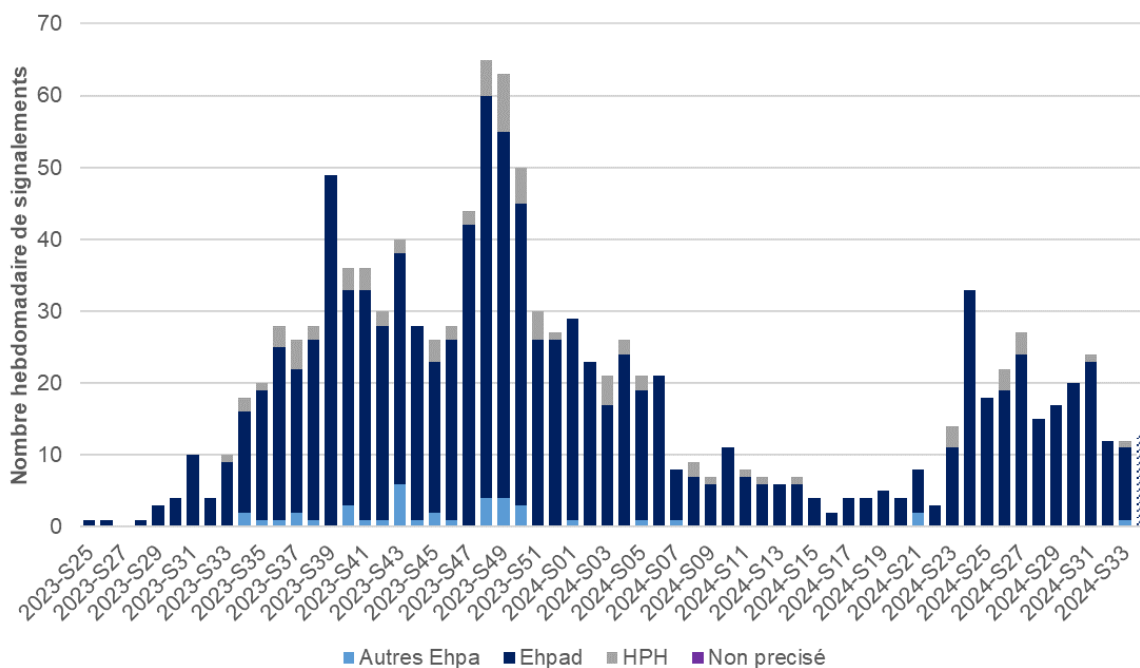
Dynamique des signalements

- Depuis le 20 juin 2023 (2023-S25), 1 181 épisodes de cas groupés d'IRA dans des EMS de la région ont été signalés sur le portail des signalements, la majorité (90%) étant survenus dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). En 2024, de mi-février (S07) à fin mai (S22), le nombre de signalement a été bas (moins de 10 par semaine).
- Après une augmentation en juin (20 signalements en moyenne de S23 à S27), le nombre de signalements a **légèrement baissé en juillet et en août** (15 à 20 signalements hebdomadaires de S28 à S34, S34 non consolidée).

Caractéristiques des épisodes

- Des recherches étiologiques sont menées pour préciser l'origine des foyers déclarés.
- Dans les signalements de juin, juillet et août pour lesquels une étiologie a été retrouvée, la **seule étiologie rapportée est le Covid-19**.

Figure 12. Nombre hebdomadaire de cas groupés d'IRA signalés par les EMS, par type d'établissement, depuis la semaine 2023-S25, Auvergne-Rhône-Alpes



* Critère de signalement : survenue d'au moins 3 cas d'IRA parmi les résidents dans un délai de 4 jours. [En savoir plus](#). Les données de la semaine S34 ne sont pas consolidées (en hachuré sur le graphique)

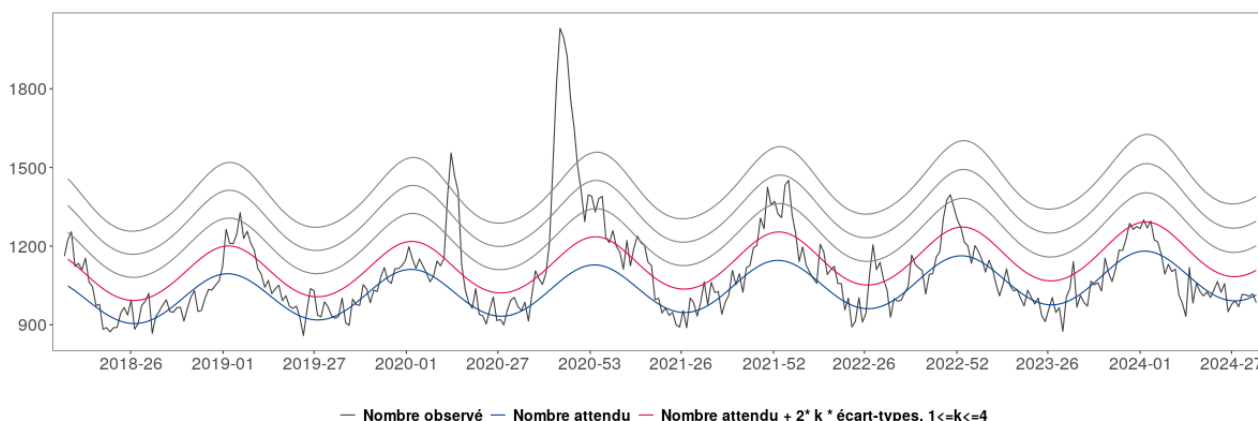


Mortalité toutes causes

Entre les semaines 30 et 34 (du 22 juillet au 25 août 2024), aucun excès significatif de mortalité toutes causes confondues n'a été observé.

Compte-tenu des délais habituels de transmission des données, les effectifs de mortalité observés pour les 3 semaines précédentes sont encore incomplets. Il convient donc de rester prudent dans l'interprétation de ces observations.

Figure 13. Nombre hebdomadaire de décès toutes causes tous âges en Auvergne-Rhône-Alpes (source : Insee)



Consulter les données nationales :

- Surveillance des urgences et des décès SurSaUD® (Oscour, SOS Médecins, Mortalité) : [pour en savoir plus](#)
- Surveillance de la mortalité : [pour en savoir plus](#)

Certification électronique des décès :

Depuis 2007, l'application [CertDc](#) permet aux médecins de saisir en ligne un certificat de décès et d'en transmettre quasi immédiatement le volet médical auprès des services en charge de l'analyse des causes de décès (CépiDc-Inserm) et de la veille sanitaire (Santé publique France). Ce dispositif présente plusieurs avantages pour les médecins.

[Décret n° 2022-284 du 28 février 2022 relatif à l'établissement du certificat de décès](#)

Remerciements

Nous remercions les partenaires qui nous permettent d'exploiter les données pour réaliser cette surveillance : les services d'urgences du réseau Oscour®, les associations SOS Médecins, les services de réanimation, le Réseau Sentinelles de l'Inserm, le CNR Virus des infections respiratoires (Laboratoire de Virologie-Institut des Agents Infectieux, HCL), les établissements médico-sociaux, les mairies et leur service d'état civil, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance, les équipes de l'ARS ARA notamment celles chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale.

Équipe de rédaction

Thomas BENET, Elise BROTTE, Delphine CASAMATTA, Erica FOUGERE, Rémy OUEDRAOGO, Philippe PEPIN, Damien POGNON, Guillaume SPACCAFERRI, Alexandra THABUIS, Emmanuelle VAISSIERE, Jean-Marc YVON

Pour nous citer : Bulletin surveillances régionales. Édition Auvergne-Rhône-Alpes. Septembre 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 11 p., 2024. Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 5 septembre 2024

Contact : cire-ara@santepubliquefrance.fr